

## Harcèlement par mails professionnels

## Par evye, le 02/02/2009 à 13:48

Séparée depuis quelques mois de mon ex concubin, je reçois régulièrement par sa messagerie professionnelle, de jours comme de nuit, des messages. Je lui ai demandé à deux reprises de ne plus m'envoyer de mails sur ma messagerie privée mais sans résultat. De plus, employé dans un service des eaux, il m'a fermé la vanne au compteur et j'ai du faire intervenir une équipe d'urgence, un dimanche matin, ne sachant pas d'ou venait le problème. Merci de me renseigner sur les recours, afin que cesse son harcèlement.

## Par Tisuisse, le 03/02/2009 à 00:09

## Bonjour,

En ce qui concerne les e-mails, vous déposez une plainte contre lui pour harcellement en y joignant la copie de ses courriels. La plainte sera adressée en LR/AR à Monsieur le Procureur de la République près du tribunal de... (votre tribunal le plus proche).

En ce qui concerne l'eau, vous adressez une réclamation en LR/AR à votre fournisseur d'eau. S'il se révèle que c'est effectivemet lui qui vous a coupé l'accès à l'eau, ce qui est strictement interdit sauf pour travaux, il aura de très sérieux problèmes avec son employeur. Il risque le licenciement pour faute professionnelle grave.